

Extrait du registre des décisions

Bureau du 09 novembre 2023

n° 134-23

Objet : RS - Attribution de marchés relatifs aux travaux d'aménagement de l'avenue de la Grande Chartreuse à Chambéry

- date de convocation le 03 novembre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi neuf novembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Baldoph, centre socioculturel du Pré Martin, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 37

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochoaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Pierre Duperier à Christophe Richel - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Thierry Tournier à Jocelyne Gougou

conseillers excusés : 7

Stéphane Bochet - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Max Joly - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Corine Wolff

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 09 novembre 2023

délibération n° 134-23

objet **RS - Attribution de marchés relatifs aux travaux d'aménagement de l'avenue de la Grande Chartreuse à Chambéry**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, rappelle que Grand Chambéry est chargée de l'aménagement de l'avenue de la Grande Chartreuse, dans sa section comprise entre les jardins familiaux et le giratoire du boulevard de Bellevue, sur la commune de Chambéry.

Les aménagements consistent principalement à réaliser une chaussée équipée de dispositifs de ralentissement des véhicules, à aménager un trottoir continu sur toute la longueur de l'avenue, à mutualiser les arrêts « Pradel » et « Stalingrad » et à renouveler le matériel et le génie civil d'éclairage public.

La consultation des entreprises s'est déroulée sous la forme de marchés subséquents aux accords-cadres n° C2009 (lot 1 : VRD) et C2010 (lot 2 : enrobés et autres revêtements de surface), à procédure adaptée, pour réaliser l'ensemble des travaux avec une date de remise des offres fixée au 20 septembre 2023.

Les offres reçues ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans la lettre de consultation du marché subséquent :

- prix des prestations : 60 %,
- valeur technique : 40 %.

La commission d'appel d'offres du 26 octobre 2023 a émis un avis favorable aux offres les mieux-disantes :

- lot 1 (VRD) : groupement Spie Batignolles TP AURA Savoie - Spie Batignolles TP AURA - Mauro TP, pour un montant estimé de 273 644 € HT,
- lot 2 (enrobés) : groupement d'entreprises Siorat - Moulin TP, pour un montant estimé de 161 321,87 € HT.

Pour ces travaux, il est proposé de solliciter le Département pour une participation financière à hauteur de 100 % de la réfection du tapis de chaussée situé sur l'emprise de la route départementale en coordination avec l'opération d'aménagement.

Enfin, il est proposé de solliciter le Département pour une participation financière la plus élevée possible au titre soit des travaux de sécurisation de l'avenue, soit des travaux d'aménagement cyclables.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 148-23 C du Conseil communautaire du 21 septembre 2023 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 26 octobre 2023,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : attribue les marchés pour les travaux d'aménagement de l'avenue de la Grande Chartreuse à Chambéry au groupement Spie Batignolles TP AURA Savoie - Spie Batignolles TP AURA - Mauro TP pour un montant estimé de 273 644 € HT pour le lot 1, et au groupement d'entreprises Siorat - Moulin TP, pour un montant estimé de 161 321,87 € HT pour le lot 2,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les marchés et tous documents nécessaires à leur passation,

Article 3 : sollicite le Département pour une participation financière au titre de la réfection du tapis ainsi que de la sécurisation de l'avenue ou de l'aménagement cyclable sur l'avenue de la Grande Chartreuse (RD 912),

Article 4 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

134-23

Objet de l'acte :	RS - Attribution de marchés relatifs aux travaux d'aménagement de l'avenue de la Grande Chartreuse à Chambéry
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA
Date de l'acte :	09 novembre 2023
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20231128-lmc1H30405H1-DE
-----------------------------------	--

Identifiant unique de l'acte :	lmc1H30405H1
--------------------------------	--------------

Date de transmission en Préfecture :	28 novembre 2023
Date de réception en Préfecture :	28 novembre 2023
Publication sur le site internet:	mardi 28 novembre 2023